

Date de dépôt : 22 juin 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Alain Charbonnier : Qui pilote aujourd'hui l'Office des bâtiments du DCTI ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 8 juin 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

L'Office des bâtiments du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) vient de se doter d'un nouvel organigramme provisoire qui sera mis en œuvre en deux étapes, l'une dès le 1^{er} juillet 2012, l'autre dès le 1^{er} janvier 2013, et que le député que je suis et qui siège en Commissions de l'aménagement et contrôle de gestion n'a jamais entendu parler.

En parallèle, on peut constater que pas moins de 10 postes sont parus dans le bulletin des places vacantes du 21 mai 2012, avec un délai d'inscription au 8 juin 2012, et dont toutes les classes de fonction sont en cours d'évaluation. Ce qui suscite pour le moins certaines interrogations. A ces 10 postes s'ajoute un onzième paru le 16 mai 2012 en classe 22.

Il semblerait que lors des derniers engagements, plusieurs personnes auraient exercé leur dernière activité professionnelle dans une même régie de la place ; pourrait se poser alors un soupçon à vérifier de cooptation dans les engagements par l'Etat de Genève.

L'Office des bâtiments aurait autorisé des collaborateurs à pratiquer le télétravail, pratique dont les règles et les critères mériteraient d'être énoncés et validés, et le cas échéant, ouverte aux collaborateurs qui le souhaitent par égalité de traitement.

Au vu des affaires récentes qui ont touché le DCTI, et notamment l'Office des bâtiments, il semble opportun dans un souci de transparence de lever toutes les interrogations soulevées, et plus particulièrement celle de savoir qui a validé le nouvel organigramme, les procédures d'engagements et les pratiques de travail, et sur quels critères.

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat a-t-il été mis au courant et peut-il répondre à l'ensemble des questions soulevées afin de garantir un processus transparent au sein des services de l'Etat, et si oui communiquer ses réponses au Grand Conseil et à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le 21 mars 2012, le Conseil d'Etat a validé la tenue de la nouvelle organisation de l'office des bâtiments (OBA), dont l'objectif est de pouvoir répondre aux 197 observations des entités de contrôle de l'Etat (Inspection cantonale des finances et Cour des comptes), ainsi qu'à l'audit organisationnel mené par la direction générale de cet office.

Cette réorganisation s'effectue sans création de postes supplémentaires, par la réévaluation à la baisse d'une fonction de direction et des réallocations internes. Les quelques promotions induites ainsi que l'accroissement du périmètre font apparaître un dépassement qui sera intégralement compensé.

La publication des postes dans le bulletin des places vacantes pour des postes en cours d'évaluation est une pratique courante, conforme aux dispositions édictées par l'office du personnel de l'Etat (OPE).

Sur deux engagements, le choix final effectué par le directeur général de l'OBA s'est porté sur deux candidats d'une même régie. Par ailleurs, un ancien employé de ladite régie se trouvant au chômage a été retenu.

Enfin, la pratique du télétravail au sein de l'office est un projet pilote, validé par un arrangement formel avec l'OPE. Il concerne trois personnes.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER